

SOCIETE
TRANSFORMATION
d'une SARL (ou EURL) en SAS

- [Imprimé M2 à télécharger](#)
- [Imprimé M3 à télécharger](#) (pour les dirigeants nouvellement nommés)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1 - POUR LA SOCIETE

- 1 copie certifiée conforme par le représentant légal du PV de l'assemblée générale ayant décidé la transformation de la société, nommé les nouveaux représentants, et désigné les commissaires aux comptes, **enregistrée par la recette des impôts**.
- Insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page du journal) **ou** attestation de parution + texte de parution.
- 1 exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le représentant légal.
- 1 exemplaire du rapport du commissaire à la transformation **ou** copie du récépissé du dépôt au greffe.
- Un pouvoir en original daté et signé, s'il y a lieu.

2 - POUR LES PERSONNES NOUVELLEMENT NOMMEES

(Si le Président de la SAS est l'ancien gérant, aucune pièce relative à son identification n'est exigée)

- Copie recto/verso de la carte d'identité **ou** du passeport en cours de validité **ou** extrait acte de naissance datant de moins de 3 mois (Pour les personnes physiques)
- Attestation de non condamnation et de filiation (modèle en annexe)
- Si Société : Extrait K Bis datant de moins 3 mois
- Pour les commissaires aux comptes : 1 lettre d'acceptation de leur désignation, et l'attestation d'inscription CRCC. (Vérification Etat civil renseigné sur M3)
- Si activité réglementée : justificatif de diplôme, autorisation, ... [plus d'informations](#)

FRAIS DE GREFFE

- 212,08 €** Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

[**Découvrez notre offre de CONSEIL EN FORMALITES D'ENTREPRISES :**](#)
Votre Conseiller CCI vous accompagne sur vos formalités d'entreprises
et vous fait bénéficier de conseils personnalisés